



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

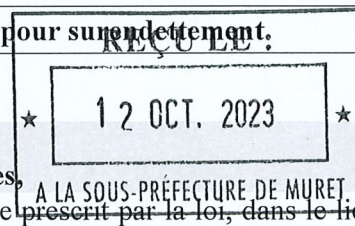
Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-09-23	18 septembre 2023	12 OCT. 2023

Objet de la délibération	Effacement de créances EAU pour surendettement.
--------------------------	---

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt six septembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.



Présents 42 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysnies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Jacques LERAT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

Excusés 21 : Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Marie-Hélène LAUGA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Madame la Trésorière comptable a fait parvenir au Syndicat deux courriers suite aux commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant Eau
1	02/11/2020	LE FOUSSERET	943,78 €
2	26/11/2020	FONSORBES	657,24 €
3	03/12/2020	SAINT LYS	1 553,38 €
4	22/12/2022	FONSORBES	1 326,77 €
5	27/04/2023	CAZERES	599,09 €
6	20/06/2023	CAZERES	358,35 €
7	21/06/2023	SAINTE FOY	267,81 €
8	30/03/2023	RIEUMES	403,12 €
9	13/01/2021	RIEUMES	279,45 €
10	22/07/2023	LE FAUGA	951,46 €

Ces dettes, pour un montant total de 7 340.45 €TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 7 340.45 €TTC.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 26 septembre 2023

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

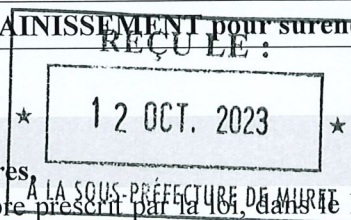
Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-09-24	18 septembre 2023	12 OCT. 2023

Objet de la délibération	Effacement de créances ASSAINISSEMENT pour surendettement
--------------------------	---

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt six septembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.



Présents 42 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Jacques LERAT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

Excusés 21 : Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Marie-Hélène LAUGA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Madame la Trésorière comptable a fait parvenir au Syndicat deux courriers suite aux commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant Ass
1	03/12/2020	SAINT LYS	1 266,95

Ces dettes, pour un montant total de 1 266.95 euros TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 1 266,95 €TTC.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Rieumes, le 26 septembre 2023
LE PRESIDENT,





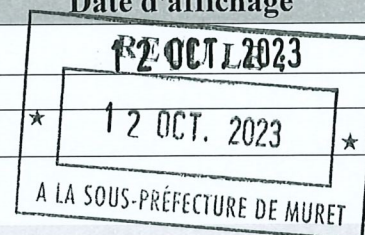
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-09-25	18 septembre 2023	12 OCT. 2023

Objet de la délibération	DM1 – Budget Assainissement



Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt six septembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 42 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Jacques LERAT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

Excusés 21 : Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Marie-Hélène LAUGA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Virement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63781 : Reversement consommation assainissement	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
Total Général		-33 000,00 €		33 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 26 septembre 2023

LE PRESIDENT,





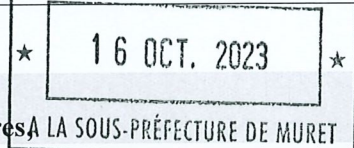
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	42

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-09-25s	18 septembre 2023	16 OCT. 2023

Objet de la délibération	DM1 – Budget Assainissement – Annexe et en place la précédente
--------------------------	--



Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt six septembre à 19 heures le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 42 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Jacques LERAT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

Excusés 21 : Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Marie-Hélène LAUGA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Virement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63781 : Reversement consommation assainissement	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	33 000,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Rieumes, le 26 septembre 2023
LE PRESIDENT,

Handwritten signature: _____

Stamp: **SYNDICAT INTERCOMMUNAL**
DES EAUX
DES COTEAUX DU TOUCH
251, Rte de St-Clair
31600 LHERM



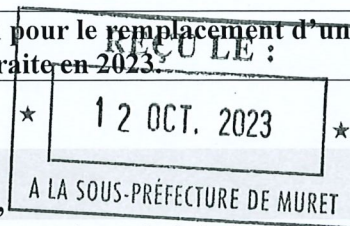
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-09-26	18 septembre 2023	12 OCT. 2023

Objet de la délibération	Recrutement au service Réseau pour le remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite en 2023.



Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt six septembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 43 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Jacques LERAT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

Excusés 21 : Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Marie-Hélène LAUGA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Recrutement au service Réseau pour le remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite en 2023.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un agent du Service Réseau au grade d'Agent de maîtrise fait valoir ses droits à la retraite fin août 2023.

Monsieur le Président informe également l'Assemblée qu'une procédure de recrutement pour le remplacer s'est déroulée au printemps été 2023 et que l'agent retenu est pour le moment recruté sur un emploi contractuel de catégorie C sur le grade d'adjoint technique.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi de catégorie C au service Réseau au grade d'Adjoint Technique à temps complet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent dans le cadre d'emploi d'Adjoint technique et à signer les contrats correspondants,

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Rieumes, le 26 septembre 2023
LE PRESIDENT,





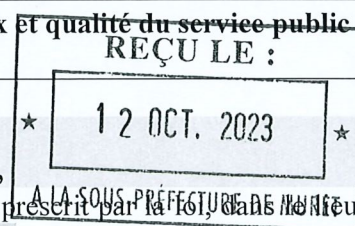
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-09-27	18 septembre 2023	12 OCT. 2023

Objet de la délibération	Adoption du rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable 2022.



Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt six septembre à 19 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 43 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Jacques LERAT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

Excusés 21 : Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Marie-Hélène LAUGA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (2022) et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis à la Communauté de Communes Coeur de Garonne, à la Communauté d'Agglomération - le Muretain Agglo et aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, et sur le site du Syndicat.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **d'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2022
- **de TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération
- **de METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **de RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Rieumes, le 26 septembre 2023.
LE PRESIDENT,

